

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
15 juillet 2026

Étaient présents : 19

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Frédéric SACRÉ

Objet de la
délibération

Étaient absents : 8

Nicolas PIAZZON, Daniel GRISEY, Ahmed ABBASSI, Andreia FRANCO, Cidalia BARRADAS VALERIO, Catherine LARRIEU, Martine TOULMONDE, Michel PEDURAND

DOMAINE ET
PATRIMOINE

-
Acquisition des
parcelles section
ZT n°203 et
n°204

Pouvoirs de vote : 5

Daniel GRISEY à Lise Rosset
Nicolas PIAZZON à Ahmed ABBASSI
Martine TOULMONDE à Frédéric SACRÉ
Catherine LARRIEU à Alain LAFON
Michel PEDURAND à Monique ZANUTTO

Secrétaire de séance : Thierry BORDIN

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

La commune d'Aiguillon a acquis depuis plusieurs années des parcelles le long des voies communales afin de les élargir et optimiser leur sécurité. Plusieurs parcelles ont été acquises Chemin Lucien Michard dans cette finalité. A ce jour, les parcelles cadastrées section ZT n°203 d'une surface de 132 m² et n°204

d'une surface de 71 m² situées lieu-dit « Tuc Blanc » Chemin Lucien Michard, appartenant à Madame VALENTE Anne-Marie, n'ont toujours pas intégré le domaine de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir les parcelles susnommées afin de régulariser la situation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition auprès de Madame VALENTE Anne-Marie des parcelles cadastrées section ZT n°203 et n°204 située « Tuc Blanc » Chemin Lucien Michard à Aiguillon,
- DECIDE d'acquérir ladite parcelle au prix de 450 €
- INDIQUE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2026 de la commune
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour engager les formalités administratives relatives à cette cession foncière
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Le Maire
Christian GILBERT



Le secrétaire de séance,
Thierry BORDIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr